Table I – Solicitation - Bidder Q&A | Questions et réponses des soumissionnaires

Date	Question #	Question	Response from Canada   Réponse du Canada
February 20,2024	#1 (EN)	Is the closing date February 26, 2024 at 2PM or February 27, 2024 at 2:30PM?	The closing date for the SPMD-23-HWON solicitation is currently at 2:30 p:m (1430h) on Tuesday, February 27, 2024. The cover page of the solicitation has been corrected to synchronize with the Canada Buys Tender Management Application.
20 février 2024	#1 (FR)	La date de clôture est-elle le 26 février 2024 à 14h ou le 27 février 2024 à 14h30 ?	La date de clôture de l'appel d'offres SPMD-23-HWON est actuellement à 14h30 le mardi 27 février 2024. La page couverture de l'appel d'offres a été corrigée pour se synchroniser avec l'application de gestion des appels d'offres de Achats Canada.
February 20,2024	#2 (EN)	Am I correct in assuming the per kg rate applies to each waste stream listed?	Yes. The per-kg rate in the Annex B- Pricing means that the Bidders must provide pricing for each waste stream.
		Does the per-kg rate include packaging requirements and transport?	As outlined in the Annex A- Statement of Requirement, the Project Authority will make every effort to ensure that the waste is contained in uncompromised containers however please refer to the Statement of Requirement Para 2.2.2.1 for further description.
20 février 2024	#2 (FR)	Ai-je raison de supposer que le taux par kg s'applique à chaque flux de déchets répertorié, y compris les exigences d'emballage et de transport ?	Oui. Le taux par kg indiqué à l'annexe B – Tarification signifie que les soumissionnaires doivent fournir un prix pour chaque flux de déchets.
			Comme indiqué dans l'annexe A - Énoncé des besoins, le chargé de projet fera tout son possible pour s'assurer que les déchets sont contenus dans des conteneurs non compromis. Cependant, veuillez vous référer à l'énoncé des besoins, paragraphe 2.2.2.1 pour une description plus détaillée.

Fabruary 20, 2024	#3 (EN)	Will the material already be packaged in U.N. approved containers?	The Hazardous Waste will be packaged, labelled and prepared by Canada for
February 20, 2024			transport as described in the Annex A - Statement of Requirement.
			The Contractor is considered to be the expert Resource and solely responsible to conduct the safe transport of the Hazardous Waste as outlined in the Annex A. para 2.2.2.1.:
			2.2.2.1 Material Handling – Re-packaging
			The Project Authority will make every effort to assess any products or substances that require re-packaging prior to transport and notify the Supplier of this in the Service Request. In some cases, pictures of the items to be collected are available and will be provided to the Supplier with the Service Request.
			If upon receipt of the Service Request, or upon arrival at the pick-up site, the Contractor identifies materials, products or substances that require immediate re-packaging for health and work safety or safe transport, the Contractor must notify the Project Authority immediately. The Contractor must provide the required containers and supplies necessary for the repackaging and safe transport as negotiated with the Project Authority. The cost of the additional packaging must be invoiced as a separate line item on the invoice. The re-packaging must be conducted either on the Contractor's Transport vehicle or at the Contractor's premises and not inside the GOC facility.

20 février 2024	#3 (FR)	Ou le matériel sera-t-il déjà emballé dans des conteneurs approuvés par l'ONU ?	Les déchets dangereux seront emballés, étiquetés et préparés par le Canada pour le transport comme décrit à l'annexe A - Énoncé des besoins.
			L'entrepreneur est considéré comme la ressource experte et seul responsable d'effectuer le transport sécuritaire des déchets dangereux, comme indiqué à l'annexe A, paragraphe 2.2.2.1. :
			2.2.2.1 Manutention des matériaux – Réemballage
			Le chargé de projet fera tout son possible pour évaluer tous les produits ou substances qui nécessitent un réemballage avant le transport et en informera le fournisseur dans la demande de service. Dans certains cas, des photos des articles à collecter sont disponibles et seront fournies au Fournisseur avec la Demande de Service.  Si, à la réception de la demande de service ou à l'arrivée au lieu de ramassage, l'entrepreneur identifie des matériaux, des produits ou des substances qui nécessitent un réemballage immédiat pour des raisons de santé et de sécurité au travail ou pour un transport sécuritaire, l'entrepreneur doit en informer immédiatement le chargé de projet. L'entrepreneur doit fournir les conteneurs et les fournitures requis pour le reconditionnement et le transport sécuritaire, tel que négocié avec le chargé de projet. Le coût de l'emballage supplémentaire doit être facturé sur une ligne distincte sur la facture. Le réemballage doit être effectué soit sur le véhicule de transport de l'entrepreneur, soit dans les locaux de l'entrepreneur
February 20,2024	#4 (EN)	Will there be an opportunity to price materials not listed on the SOR once the contract is awarded?	et non à l'intérieur des installations du GOC.  As indicated in the "Instructions to Bidders" in the Annex B, Bidders may offer pricing for the transport and delivery of additional or unique Hazardous Waste that
		the contract is awarded?	is not already identified in the solicitation. Those items will not be included in the Financial Evaluation but are welcome for submission.  There will be no opportunity to add pricing for additional items after contract award.
20 février 2024	#4 (FR)	Y aura-t-il la possibilité de fixer le prix des matériaux non répertoriés dans l'ÉBO une fois le contrat attribué ?	Comme indiqué dans les « Instructions aux soumissionnaires » à l'annexe B, les soumissionnaires peuvent proposer des prix pour le transport et l'élimination de déchets dangereux supplémentaires ou uniques qui ne sont pas déjà identifiés dans les documents d'appel d'offres. Ces éléments ne seront pas inclus dans l'évaluation financière, mais peuvent être soumis. Il ne sera pas possible d'ajouter des prix pour des articles supplémentaires après l'attribution du contrat.
February 20, 2024	#5 (EN)	Is this RFP for biomedical or biohazardous waste?	No. The requirement under this solicitation does not include biomedical or biohazardous waste.
20 février 2024	#5 (FR)	Cette demande de propositions concerne-t-elle des déchets biomédicaux ou biodangereux ?	Non. Les exigences de cette demande de soumissions n'incluent pas les déchets biomédicaux ou biodangereux.

February 20, 2024	#6 (EN)	Would it be possible to get an extension on this RFP deadline?	Yes. Please see the posted amendment and Tender application. The solicitation is extended to March 7, 2024.
20 février 2024	#6 (FR)	Serait-il possible d'obtenir une prolongation de la date limite de cette demande de propositions ?	Oui. Veuillez consulter la modification publiée et la demande d'appel d'offres. La sollicitation est prolongée jusqu'au 6 mars 2024.
February 22, 2024	#7 (EN)	Under the pricing portion of the document we noticed that you are looking for a per KG transportation and disposal rate, however there are no specific Waste Class Codes listed which is typically what the disposal portion is based off. Is there any way that we could see a list of what the typical waste class codes they are dealing with in order to get a better understanding of per KG pricing?	Please see the revised Annex B for more specific Waste Categories. The Categories outlined on the Annex B V2 fall within the Ontario Waste Classes and can easily be cross -referenced.  Ontario waste classes   ontario.ca
22 février 2024	#7 (FR)	Dans la partie tarification du document, nous avons remarqué que vous recherchez un taux de transport et d'élimination par kg. Cependant, aucun code de classe de déchets spécifique n'est répertorié, ce qui correspond généralement à la base de la partie élimination. Existe-t-il un moyen d'avoir accès à une liste des codes de classe de déchets typiques qu'ils traitent afin de mieux comprendre le prix par kg?	Veuillez consulter l'annexe B révisée pour connaître les catégories de déchets plus spécifiques. Les catégories décrites à l'annexe B V2 font partie des classes de déchets de l'Ontario et peuvent facilement faire l'objet de références croisées.  Catégories de déchets en Ontario   ontario.ca
February 22, 2024	#8 (EN)	Is the waste typically in drums, totes, boxes, etc. as we have a handful of different truck sizes/options?	Please see the Annex A – Statement of Requirement, Para 2.2.2 for a description of the types of containers.
22 février 2024	#8 (FR)	Les déchets sont-ils généralement contenus dans des fûts, des bacs, des boîtes, etc., car nous avons une poignée de tailles/options de camions différentes ?	Veuillez consulter l'Annexe A – Énoncé des besoins, paragraphe 2.2.2 pour une description des types de conteneurs.